

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : ACHEVER LA PACIFICATION ET LA RECONSTRUCTION DU PAYS

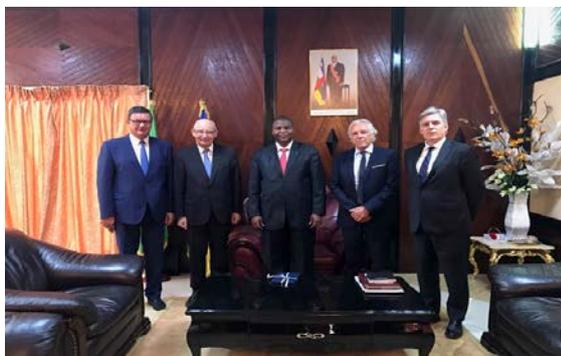
Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Afrique centrale en République centrafricaine à Bangui et Ngakobo

25 au 28 avril 2017

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Afrique centrale s'est rendue en République centrafricaine du 25 au 28 avril 2017. Elle était composée du président délégué du groupe pour la République centrafricaine, M. Jacques Chiron, de M. Jacques Legendre, vice-président du groupe, et de M. Claude Kern, président délégué du groupe pour Sao Tomé-et-Principe.

En novembre dernier, à Bruxelles, les bailleurs de fonds européens se sont accordés pour financer à hauteur de 2,2 milliards de dollars le plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Dans ce contexte, la délégation sénatoriale a souhaité observer l'avancée des réformes engagées par les autorités centrafricaines, avec l'appui de la communauté internationale.

Ils se sont, à ce sujet, entretenus avec de nombreuses personnalités politiques, parmi lesquelles M. Simplicie Sarandji, Premier ministre, M. Karim Meckassoua, Président de l'Assemblée nationale, M. Charles Arnel Doubanne, ministre des Affaires étrangères, Mme Catherine Samba-Panza, ancien chef de l'État de la transition. Ils ont également eu l'honneur d'être reçus par le Président de la République, M. Faustin-Archange Touadéra.



Entretien avec M. Faustin-Archange Touadéra, Président de la République

Soucieuse de disposer d'une vision précise de la situation sécuritaire dans le pays, la délégation s'est entretenue avec le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Parfait Onanga-Anyanga, le commandant de la MINUSCA, le Général Balla Keita, ainsi qu'avec les militaires français de l'Élément de soutien national (ESN).

Elle s'est également intéressée à la situation économique du pays qui peine à retrouver le chemin de la croissance depuis la crise de 2013. Elle a, dans cette optique, tenu à visiter le site industriel de la SUCAF, entreprise productrice de sucre implantée à Ngakobo, dans la province de Bambari, située à plusieurs centaines de kilomètres de Bangui. Elle a par ailleurs échangé avec les chefs d'entreprise français présents en RCA, futurs conseillers du commerce extérieur.

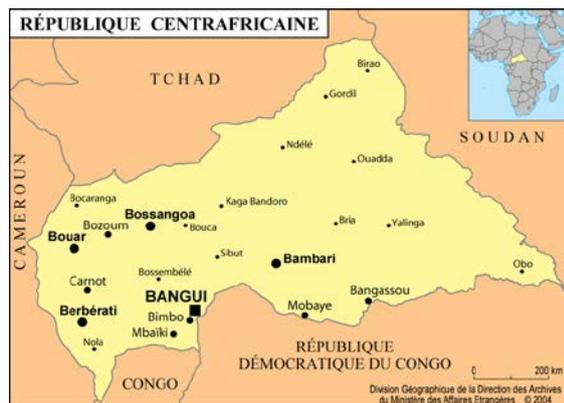
Enfin, les sénateurs ont rencontré des membres de la communauté française installée en RCA, dans le cadre de visites à l'Alliance française et au lycée français de Bangui.

I. La République centrafricaine face au défi sécuritaire

A – Un pays en proie à une forte insécurité

Bien que les interventions successives des forces françaises (opération Sangaris) et onusiennes (MINUSCA) aient permis d'enrayer le cycle de la violence, la République centrafricaine reste aujourd'hui confrontée à une **forte instabilité**. Si la situation est désormais pacifiée dans la ville de Bangui, les affrontements entre groupes armés se poursuivent dans certaines régions du Nord-Ouest, du Nord-Est, du Sud-Est et du centre du pays.

Comme l'ont unanimement rapporté les acteurs présents sur le terrain, les milices encore actives, fortement désarticulées, ne sont que très minoritairement animées par des ambitions politiques, leurs actions s'apparentant, dans la plupart des cas, à du « **banditisme** ». Bien que les dynamiques à l'œuvre diffèrent selon les provinces concernées, on assiste partout à des **comportements de prédation**, que ceux-ci soient liés à la transhumance (Nord-Ouest) ou animés par le contrôle des richesses minières (Nord-Est et centre).



Pour l'heure, en raison de la désorganisation des forces armées centrafricaines et de la fragilité des forces de police et de gendarmerie nationales, la mission de maintien de l'ordre repose exclusivement sur les forces internationales. Depuis le désengagement de Sangaris en novembre 2016, la MINUSCA assume seule la sécurisation du territoire. Au travers de l'**Élément de soutien national (ESN)**, la France continue d'assurer un support logistique aux contingents étrangers, mais n'intervient plus dans les opérations de rétablissement et de maintien de l'ordre. Actuellement dotée de 10 500 hommes, la MINUSCA ne dispose toutefois pas des capacités suffisantes pour assurer l'intégralité du mandat qui lui a été confié – protéger les populations civiles et les humanitaires et sécuriser l'ensemble du territoire – ce qu'ont unanimement regretté les autorités rencontrées.

B – Le renforcement nécessaire des capacités sécuritaires de l'État centrafricain

Le Président de la République, M. Faustin Archange Touadéra a, dès son arrivée au pouvoir en avril 2016, fixé la sécurisation du pays comme une priorité du gouvernement.

Force est toutefois de constater que la pacification de la RCA ne pourra se faire **sans une restauration rapide et rationalisée des capacités armées et de maintien de l'ordre de l'État centrafricain**.

La **mission européenne de conseil et de formation des forces armées centrafricaines (EUTM)** s'attache, depuis le mois de juillet 2016, à la formation et à la restructuration d'une armée professionnelle. Dès la fin de l'année 2017, un premier bataillon composé d'un millier d'hommes devrait être formé. Le déploiement des forces armées centrafricaines, appelé de ses vœux par l'ensemble des acteurs rencontrés, paraît néanmoins se heurter à plusieurs obstacles. Le manque d'équipements et d'armements, regretté par les autorités, paraît pouvoir être résolu sans difficulté majeure.

Il est en revanche primordial que le gouvernement centrafricain s'attache rapidement à **définir une stratégie pour l'organisation, la gestion et l'usage des forces armées**. La mise sur pied d'une armée professionnelle nécessite en effet la création d'une structure hiérarchique, par l'identification et la nomination des officiers les plus compétents. L'ensemble des partenaires attend par ailleurs du gouvernement centrafricain qu'il établisse une stratégie de déploiement de ses troupes sur le terrain, qui pourraient dans un premier temps, comme le propose le commandement de la MINUSCA, être secondées et accompagnées par les casques bleus.

En parallèle, le **programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR)** des milices armées tarde encore à se concrétiser. Si la participation récente des quatorze groupes armés aux négociations du comité de suivi constitue un signal fort, les témoignages recueillis par la délégation sénatoriale demeurent assez prudents quant aux chances d'aboutissement de ce programme au cours des prochains mois.

Enfin, comme l'a rappelé le Président Touadéra devant l'Assemblée générale des Nations Unies au mois de mars, la pacification du pays ne pourra se faire sans **lutter contre l'impunité des auteurs de violence**. La mise en place d'une Cour pénale spéciale constitue, à cet égard, un important symbole, même si elle ne doit pas occulter la nécessité de reconstruire rapidement une justice nationale de proximité.

II. Une reconstruction politique et économique qui n'en est encore qu'à ses prémises

A – Une structure étatique fragile

Deuxième pilier du plan national de redressement et de réconciliation pour la paix, le renforcement de la présence de l'État et de son aptitude à fournir des services de

proximité aux populations constitue un volet essentiel de la pacification du pays et de la restauration de la confiance populaire dans les institutions étatiques.

Selon les informations communiquées à la délégation sénatoriale, **la présence de l'État sur le territoire demeure pourtant très sporadique**. Dans de nombreuses provinces, la réimplantation des structures étatiques se heurte aux difficultés sécuritaires, à l'origine du départ de nombreux fonctionnaires. Lors de leur déplacement à Ngakobo, les sénateurs ont ainsi constaté que l'entreprise SUCAF assurait, en lieu et place des pouvoirs publics, le financement et la gestion des services publics fondamentaux, au premier rang desquels l'éducation et la santé. Les personnalités rencontrées se sont également inquiétées du développement dans certaines provinces, sous le contrôle des groupes armés, de véritables administrations parallèles leur garantissant un ancrage territorial fort.



Visite de la délégation sénatoriale sur le site de l'usine SUCAF à Ngakobo.

Le **processus de décentralisation**, prévu par la nouvelle Constitution, devrait faciliter le rétablissement de services de proximité. Lors de leurs échanges à l'Assemblée nationale, les sénateurs ont été informés du dépôt récent d'un projet de loi relatif à la décentralisation, mais dont la complexité fait craindre des difficultés de mise en œuvre. Un autre défi consistera à assurer, au sein des institutions, notamment parlementaires, une bonne représentativité des collectivités locales et de la société civile.

Au niveau national, les nouvelles institutions prévues par la Constitution - à l'exception du Sénat, dont la création est conditionnée à la mise en place des collectivités locales - ont été mises en œuvre. Les autorités centrafricaines demeurent toutefois en attente de **coopération internationale afin de renforcer les capacités de leurs administrations**. En réponse à la demande de M. Meckassoua,

Président de l'Assemblée nationale, les sénateurs se sont engagés à travailler notamment dans l'objectif de participer à la formation des parlementaires, des élus locaux et des fonctionnaires parlementaires.

B – Une économie à reconstruire

La crise politique et sécuritaire a amplifié les difficultés économiques auxquelles le pays était déjà confronté, l'insécurité ayant désorganisé et anéanti une grande partie des activités économiques. En 2013, la RCA a ainsi connu une très forte récession, avec une diminution de 36 % du PIB.

Si le pays connaît, depuis 2014, une reprise de sa croissance (+ 1 % en 2014, + 4,8 % en 2015, + 4,5 % en 2016), la promotion d'un développement économique durable ne pourra se faire sans le développement du secteur privé, aujourd'hui profondément restreint. En effet, l'usine de la SUCAF, visitée par la délégation sénatoriale, est le seul site industriel encore en activité sur le territoire.

Comme s'en sont inquiétés les acteurs économiques rencontrés, la relance des investissements et la restructuration du tissu entrepreneurial sont freinées par d'importantes difficultés. Outre les problématiques sécuritaires, qui nuisent à l'exploitation sereine des infrastructures économiques et des investissements, le **climat des affaires est peu propice au développement du secteur privé**, et notamment à l'implantation d'entreprises, nationales comme étrangères.

L'importance de la parafiscalité et de la fiscalité parallèle soumet certains secteurs d'activité à une très forte pression fiscale, pouvant atteindre des taux de 50 %, qui grève les marges financières leur permettant de réinvestir. Conformément aux recommandations du Fonds monétaire international (FMI), le rétablissement d'une unicité de caisse, qui garantirait à l'État une visibilité sur ses recettes, apparaît prioritaire pour rétablir la cohérence du dispositif fiscal et sécuriser l'activité du secteur privé.

En parallèle, les acteurs économiques regrettent l'insécurité juridique entourant le secteur des affaires, notamment par l'absence d'un droit du travail équilibré, protégeant les salariés sans pour autant dissuader toute activité entrepreneuriale.

Enfin, l'implantation des entreprises pâtit de l'existence de pratiques malhonnêtes au sein de l'administration douanière, qui profite au secteur informel et confronte les sociétés respectueuses des obligations légales à des situations de concurrence déloyale.

III. Une communauté française fortement impactée par la crise politico-sécuritaire de 2012-2013

La communauté française en République centrafricaine, qui s'était déjà beaucoup réduite au cours des trente dernières années, a fortement pâti de la crise politico-sécuritaire. Entre 2013 et 2014, on estime que près de 40 % des Français ont quitté le territoire.

Lors de son séjour, la délégation sénatoriale a eu l'occasion de visiter le lycée français Charles de Gaulle ainsi que l'Alliance française de Bangui. Fortement impactées par la crise et le départ massif des ressortissants français, les deux structures tentent aujourd'hui de retrouver une stabilité.

Le lycée français a subi de plein fouet la crise de 2013-2014. Le nombre d'élèves, qui s'élevait à 600 avant la crise, tous niveaux confondus, a été ramené à une centaine en 2013, diminution dont il résulte d'importantes difficultés financières. De manière concomitante, le départ des vingt-trois enseignants français, évacués à la suite de la dégradation du climat sécuritaire, a conduit le lycée à perdre son conventionnement avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Afin d'assurer la continuité de l'enseignement des programmes français, la direction du lycée a depuis conclu un partenariat avec le Centre national d'enseignement à distance (CNED).

Depuis la rentrée scolaire de 2015, le nombre d'inscrits est en augmentation et atteint aujourd'hui 270 élèves. S'il n'a, pour le moment, pas retrouvé son conventionnement avec l'AEFE, le lycée est parvenu à résorber ses dettes, grâce aux financements de

l'ambassade et aux contributions de plusieurs parlementaires représentant les Français de l'étranger dans le cadre de leur réserve parlementaire.



Visite du lycée français Charles de Gaulle

De manière similaire, l'Alliance française de Bangui, principal opérateur socio-culturel encore présent en République centrafricaine, a été profondément impactée par la crise sécuritaire. Contrainte d'interrompre complètement ses activités au plus fort de la crise, elle a accumulé d'importants déficits, qui ont fortement fragilisé son équilibre financier.

Face au risque de cessation de paiement, un plan de restructuration a été mis en place en 2014, en collaboration avec l'Ambassade de France. Outre une réduction des dépenses de fonctionnement, la direction de l'Alliance française envisage, à terme, de diversifier ses activités culturelles, artistiques et linguistiques. D'ores et déjà, la délégation sénatoriale a pu constater le rôle important qu'elle remplit en matière d'enseignement du français, dans un pays où le système éducatif apparaît complètement délité.

*

La reconstruction en cours, que la délégation a pu constater, reste conditionnée par la consolidation de la pacification du pays et la concrétisation des réformes engagées.

Composition de la délégation



M. Jacques CHIRON

Président délégué pour la République centrafricaine
Sénateur de l'Isère
(Socialiste et républicain)



M. Jacques LEGENDRE

Vice-Président
Sénateur du Nord
(Les Républicains)



M. Claude KERN

Président délégué pour Sao Tomé-et-Principe
Sénateur du Bas-Rhin
(UDI-UC)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_572.html